

A Mon^r. De Maunier recd.
29. j^{vr}. 1670.

Monsieur;

J'ay receu à beaucoup de faueur le tesmoignage qu'il vous a pleu me rendre de la memoire que vous vestez des feu mon Pere, et la sermone du service qu'à bon tiltre vous pretendez du ressentiment que j'en dois avoir. Et quoy que ce soit assez mal assigner mes devoirs, ou ilz ne scauroyent vous estre utiles, la belle et soigneuse nourriture de v^{re} jeunesse, qui iadis a servi d'exemple à feu mond^t. Pere, estant bien capable - aujourd'hui d'encor servir de leçon à ses enfans; en sorte Monsieur, que je doi bien prendre des instructions, ou vous desirez que j'en departe; Si tant fois mond^t. s^r v^{re} fille, inbu de v^{re} presumptions par trop charitables en mon endroit, se peut auiser - d'aucune sorte d'adresse ou de support, ou se sçait digne de faire la moindre consideration au bien de son service; obligez moy, s'il vous plait, de croire, que je luy feray paristre aux occasions qui m'en seront offertes, combien je ceuere en luy l'usage de v^{re} vertus, et comme veritablement je fay profession d'estre

Monsieur

Monsieur;
Mon frere vous scait le gre qu'il appartient de l'honneur de v^{re} souveraineté, et ce vous assure de son tres humble service.

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100